

Morris Martin Moore annonce l'approbation du règlement du recours collectif relatif aux établissements pour filles et garçons du NL

8 février 2023

Mount Pearl, NL--([BUSINESS WIRE](#)) – Morris Martin Moore

La cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador a approuvé un règlement entre les représentants des demandeurs et le gouvernement provincial de Terre-Neuve-et-Labrador. L'entente de règlement prévoit un fonds de règlement de 12 500 000 \$ pour les enfants et les jeunes qui ont été victimes d'abus sexuels dans des établissements résidentiels. Les établissements ont porté divers noms, notamment : Training Schools, Boys 'Home, Girls Home, et Youth Centre. Les individus qui ont été victimes d'abus sexuels au cours de la période visée par le recours (du 1er mai 1973 au 30 juin 1989) ont droit à une indemnisation.

L'abus sexuel comprend des agressions sexuelles, des coups portés alors que l'individu était nu et des propos sexuellement désobligeants. Les agresseurs étaient des employés et des bénévoles des établissements (y compris des membres du clergé) et des jeunes plus âgés résidant également dans les établissements.

Selon Lynn Moore, avocate du cabinet Morris Martin Moore : « La route a été longue pour ces survivants, nous sommes heureux que cette affaire touche à sa fin. Nous sommes très satisfaits de la décision de la Cour d'approuver ce règlement ».

Contacts

Morris Martin Moore

Andrew Martin

amartin@mmmlawyers.com

James Locke

jlocke@mmmlawyers.com

1 (709) 747 0077